« Connaître vos droits, faciliter vos démarches » : un nouveau livret

Qu'est-ce que l'affectation de longue durée ? Que regroupe-t-elle ? Quelles sont les modalités pour souscrire une assurance automobile ou une assurance emprunteur ? Et le permis de conduire : dois-je passer une visite médicale ? Autant de questions que vous avez sans doute été amené à vous poser. Trouver les réponses relève bien souvent du parcours du combattant. Pour vous accompagner dans vos démarches, la Fédération Française des Diabétiques vient d'éditer un tout nouveau livret.

Affection de longue durée (ALD) et diabète

Bien connaître ses droits lorsqu'on est atteint de diabète est essentiel pour être bien protégé et accompagné dans sa vie quotidienne. Première étape importante : bien comprendre ce qu'est l'affection de longue durée et comment elle est prise en charge pour les personnes diabétiques. Un tableau synthétique vous permet d'un seul coup d'œil de connaître les modalités de remboursement des soins podologiques, des vaccins, des stylos injecteurs, par exemple mais aussi tout ce qui n'est pas remboursé.

Diabète et travail

Faut-il en parler ? Avec qui et quelles sont les implications ? Là aussi, des réponses concrètes vous sont proposées.

Et le permis de conduire ?

Selon chaque cas, nous vous indiquons les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi.

Assurance automobile et emprunteur : soyez rassurés !

Vous voulez faire les bons choix pour rouler bien assuré et souscrire l'assurance emprunteur qui vous convient pour réaliser vos projets ? Suivez nos conseils !

La Fédération à votre écoute…

Le service social et juridique de la Fédération est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans certaines de vos démarches :

- Par téléphone : au 01 40 09 24 25 le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h
- Par mail : service.social@federationdesdiabetiques.org
- Par courrier : 88 rue de la Roquette, CS 20013, 75544 Paris cedex 11

Retrouvez le livret : « Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches » et l'ensemble de notre collection de livrets à télécharger dans votre espace personnel en vous inscrivant à notre newsletter :

Je m'inscris à la newsletter